

Zeitschrift:	Le nouveau conteur vaudois et romand
Band:	85 (1958)
Heft:	1
Artikel:	Une aumône mal récompensée : (tiré des Etrennes helvétiques et patriotiques pour l'an de grâce 1812)
Autor:	Nicolier, Henri
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-230737

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une aumône mal récompensée

(Tiré des *Etrennes Helvétien et Patriotiques*
pour l'an de grâce 1812 *)

En 1530, Pierre Kesseler, prêtre de la ville de Basle, se mit en tête de profiter de la permission de se marier que la doctrine des Réformateurs accordait, d'après l'Evangile, à tous les ecclésiastiques ; mais sa conscience ne voulait pas qu'on pût lui reprocher d'avoir pris femme par intérêt ou par amour. Il fit donc vœu d'épouser la première fille qu'il renconterait en allant de sa maison, située sur le Herbrigberg, à l'église de Saint-Pierre, pourvu qu'elle consentît de bonne grâce à recevoir sa main.

Il sort donc un matin pour exécuter son projet. A peine est-il dans la rue, qu'une mendiane lui demande la charité. Il la regarde et lui dit :

« Si tu me promets de te bien conduire, je te ferai une aumône dont tu

auras à te réjouir le reste de tes jours ! »

La fille ne se fit pas presser, reçut du bon Kesseler l'argent nécessaire pour s'habiller décentement, et ne tarda pas à l'épouser après lui avoir fait les plus belles promesses.

Mais elle ne tint pas parole, et son mari avoua plus d'une fois à ses amis qu'il n'avait jamais fait une aumône plus mal placée, et que la seule bonne action dont il eût à se repentir était d'avoir tiré cette personne de la mendicité.

Henri Nicolier.

* Ce petit recueil d'Etrennes m'a été obligamment prêté par Mme Hélène Karlen-Cottier, la Catalâre, de Château-d'Oex.

Sur l'eau !

Tour du Haut-Lac par un bel après-midi d'été. Trois dames paraissent spécialement jouir de la promenade, du paysage et du bon air lacustre.

Le bateau passait devant Meillerie, lorsque l'une d'elles s'écrie avec un bon accent de chez nous :

— Et dire que le Gilbert est en train de faire des moyettes !

La juste mesure !

Décor : l'office d'une pinte.

Le garçon. — Dites, patron, comment faut-il remplir la bouteille ?

Le patron, en rapprochant le pouce de l'index sur le goulot. — Tu mets un petit bout comme ça en dessous de la ligne !

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

auquel est adjointe la CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE garantie par l'Etat

Prêts hypothécaires et sur nantissement

Dépôts d'épargne et par obligations

Garde et gérances de titres — Safes